

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 40 du 06.10.2017  
Piliers du 06.10.2017  
au 06.11.2017

Monthey, le 4 octobre 2017

N/réf. ECO/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Germa Paysages Sàrl, Rte de Pré-Bérard 2, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 5890, folio 32, au lieu-dit « Noyeraya », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la commune de Monthey, partiellement promis-vendu à M. Frederico Diez Garcia; coordonnées : 2'563'480/1'121'690; dossier déposé le 27 septembre 2017.

Objet : démolition de constructions existantes et construction d'un dépôt pour le stockage de machines, outils et produits.
- Requérants : Mme et M. Patricia et Mathieu Boisset, Ch. des Bosquets 4, 1871 Choëx.  
Situation : parcelle No 5929, folio 39, au lieu-dit « Massillon », située en zone R1, individuelle coteau B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'490/1'121'250; dossier déposé le 20 septembre 2017.

Objet : construction d'une pergola.
- Requérant : Garage de Monthey SA, Rte de Collombey 55, 1870 Monthey 1.  
Situation : parcelle No 2980, folio 23, au lieu-dit « Boeuferrant », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'965/1'124'985 ; dossier déposé le 27 septembre 2017.

Objet : aménagement provisoire d'une surface perméable pour le stockage de véhicules neufs et d'occasion.

Remarque : 25 places de parc nécessitent une dérogation à l'alignement de la route communale du Boeuferrant-Nord.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 6 novembre 2017 à 18.00 heures